

Mineurs non-accompagnés: NON au recul des droits de l'enfant dans notre pays

Aprémis soutient cet appel de l'URIOPSS Picardie dont l'action consiste à unir les associations pour développer les solidarités en Picardie.

http://expertise.uriopss-picardie.asso.fr/section/pica_actu.html

A la veille de la préparation du projet de loi relatif à l'immigration, nos organisations affirment fortement leur opposition à ce que l'accueil, la mise à l'abri, l'évaluation ou l'accompagnement des Mineurs Non-Accompagnés soient organisés dans le cadre des politiques publiques liées à l'immigration. Conformément à la Convention des Droits de l'Enfant, dont notre Etat est signataire, ils doivent être considérés comme des enfants avant d'être des étrangers, et, par conséquent, bénéficier d'un accompagnement éducatif tout au long de leur prise en charge et dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ci-dessous le communiqué de l'URIOPSS Picardie:

[URIOPSS Picardie - communique - mineurs non-accompagnes](#)